

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-trois mai, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin – THOUROTTE - sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, RAJAONARIVELO (arrivé à 19h30), PASTOT, Mmes SMITS, GENERMONT, MM. TASSIN, LANGLET, BEURDELEY, Mmes VANDENBROM, BALITOUT, MM. BONNARD, TOULLIC, BELLOT, HAVEZ, SELLIER, DAMIEN, Mmes BOULEFROY, DRELA, DACQUIN, CUZY, OSTER, DAUMAS, FOURE, MM. POTET, LASCHAMP, CESCHINI, FLAMANT, ALLARD, COPPIN, IODICE

**ETAIENT REPRESENTES :** Monsieur PILORGE qui avait donné pouvoir à M. IODICE, Madame MONTFORT qui avait donné pouvoir à Mme DRELA, Madame ENGELEN qui avait donné pouvoir à Mme VANDENBROM, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Mme SMITS, Monsieur BONNETON qui avait donné pouvoir à M. POTET, Madame ZIRELLI qui avait donné pouvoir à M. DAMIEN, Madame GRANDJEAN qui avait donné pouvoir à M. CESCHINI

**ABSENTS EXCUSES :** Mme KONATE MARTIN

**ABSENTS :** Monsieur PRUVOT, Mme SALSO GROSSHENNY

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** Mme RIVAS Rédacteur Principal ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ; Monsieur LEFEVRE Stéphane, Directeur

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame DRELA Geneviève

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 21 mars dernier.  
Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## **I Administration Générale**

### **① Pays Sources et Vallées**

#### **1.1 Convention de cofinancement des actions du programme 2016 du pays**

Monsieur LEFEVRE rappelle que le contenu de la programmation 2016 prévoit 4 grandes opérations :

- La mise en œuvre du Contrat Territorial d'Objectifs conclu avec la Région Picardie (dossier en attente du vote du budget de la nouvelle région Hauts de France) ;
- La préparation du conventionnement LEADER 2014-2020 et la mise en œuvre de ce programme;
- Le lancement d'une étude sur les circuits courts alimentaires (portage projet CC2V) ;

- La coordination administrative du Contrat Global pour l'Eau et la réalisation d'actions en lien avec ce contrat comme, par exemple, la mise en place de classes d'Eau à destination des élus ou le lancement d'une étude sur la gouvernance GEMAPI.

Il doit être précisé que les intercommunalités membres du Pays pourront solliciter des participations financières pour un montant de 192 982,84 euros. Le solde financier, soit 126 207,16 euros, sera réparti de la façon suivante :

- 54 116.58 € pour le Pays Noyonnais (16.95 %) ;
- 37 774.04 € pour les Deux Vallées (11.83 %) ;
- 34 316.54 € pour le Pays des Sources (10.75 %).

Monsieur le Président demande à être autorisé à signer cette convention de cofinancement.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la signature de la convention de cofinancement 2016.

## **1.2 Convention de cofinancement des actions du programme 2013 du pays – avenant N°1**

Monsieur LEFEVRE explique qu'il convient de passer un avenant aux actions du programme 2013 du Pays.

Il s'agit de rectifier le budget de l'année 2013 suite à la réalisation du bilan financier final des actions du Pays programmées sur cette période. Avant de demander le financement aux EPCI, il faut attendre d'avoir perçu l'ensemble des financements y compris ceux de l'Europe.

Cet avenant permet notamment de prendre en compte :

- l'avenant à la convention d'objectifs 2013 conclue avec l'Office de Tourisme. Cet avenant modifiait la participation financière des trois Communautés de Communes pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées intégrées dans la programmation du Pays de Sources et Vallées.
- le dépassement des dépenses de fonctionnement par rapport au prévisionnel, lié à la mise en place d'une indemnité d'occupation des locaux dédiés au Pays au sein du Campus économique Inovia et à l'achat imprévu d'un ordinateur.
- la suppression dans la programmation, par mesure de simplification, des actions liées au Musée Territoire 14-18. En effet, ces actions ont été réalisées en dehors du cadre du Pays de Sources et Vallées.
- la non réalisation, en 2013, de l'étude de prélocalisation des zones à dominante humide, reportée sur la programmation 2014.

En substance, le bilan financier démontre que la participation de chaque Communauté de communes est inférieure au prévisionnel, comme indiqué ci-dessous :

| € TTC                            | Budget total des actions Pays 2013 | Participation CCPN | Participation CC2V | Participation CCPS |
|----------------------------------|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Prévu par la convention initiale | 520 463.11 €                       | 105 201.15 €       | 70 550.36 €        | 69 741.33 €        |
| Réalisé                          | 269 071.33 €                       | 74 716.63 €        | 48 177.91 €        | 48 669.7 €         |
| Différence réalisé-prévu         | -251 391.78 €                      | -30 484.52 €       | -22 372.45€        | - 21 071.76 €      |

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'avenant à la convention de cofinancement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise la signature de l'avenant à la convention de cofinancement 2013.

## ② Finances

### 2.1 Compte Administratif 2015 - budget général (TAD)

#### 2.1.1. Compte Administratif 2015 (Vote)

Monsieur le Président laisse la parole à Madame RIVAS pour l'explication du compte administratif.

#### **Dépenses de fonctionnement budget général**

Madame RIVAS explique que le budget de fonctionnement a été réalisé à hauteur de 78% comme l'explique le tableau ci-après.

|              | Budget 2015         | CA 2015             | % d'exécution |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Chapitre 011 | 4 209 792,00        | 3 596 285,00        | 85,43%        |
| Chapitre 012 | 1 934 690,00        | 1 735 525,00        | 89,71%        |
| Chapitre 014 | 182 523,00          | 181 539,00          | 99,46%        |
| Chapitre 65  | 2 151 629,00        | 1 154 432,00        | 53,65%        |
| Chapitre 66  | 40 100,00           | 27 199,00           | 67,83%        |
| Chapitre 67  | 63 850,00           | 49 727,00           | 77,88%        |
| <b>total</b> | <b>8 582 584,00</b> | <b>6 744 707,00</b> | <b>78,59%</b> |

#### **Recettes réelles de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement (recettes) a été réalisé à hauteur de 101.57% comme l'explique le tableau ci-après.

|       | Budget 2015 | CA 2015  | % d'exécution |
|-------|-------------|----------|---------------|
| Total | 8 357351    | 8 488479 | 101.57%       |

Concernant les recettes, il convient d'être prudent lors de l'établissement du budget car il est difficile de savoir si nos demandes de financement seront acceptées, d'où un pourcentage d'exécution à 101%.

- Le chapitre 74 (dotations) résulte de la DGF pour 50% et 50% de Subventions (Région Département, Communes..., essentiellement pour la culture et le tourisme).
- Le chapitre 77 (Produits exceptionnels) correspond au reversement du TAD sur le budget général.

#### **Dépenses d'investissement**

Le budget investissement (dépenses) a été réalisé à hauteur de 50.07% comme l'explique le tableau ci-après.

|       | Budget 2015 | CA 2015   | % d'exécution |
|-------|-------------|-----------|---------------|
| Total | 6 678 296   | 3 344 096 | 50.07%        |

- L'année 2015 a été principalement consacrée à la desserte. Il reste 400 000 € d'engagés pour terminer les travaux.

- Le projet de la piscine n'a pas débuté
- Sur le programme du bateau promenade, il manque la réalisation des pontons (200 000€)
- Concernant le pôle jeunesse, les travaux ont débuté fin 2015, les dépenses apparaîtront donc sur le CA 2016.

### **Recettes d'investissement**

Le budget investissement (recettes) a été réalisé à hauteur de 92.32% comme l'explique le tableau ci-après.

|       | Budget 2015 | CA 2015   | % d'exécution |
|-------|-------------|-----------|---------------|
| Total | 4 384 098   | 4 047 509 | 92.32%        |

### **Comparatif 2014/2015**

Madame Rivas précise que les conseillers communautaires ont reçu avec leur convocation un comparatif entre les CA 2014 et 2015.

Il est rappelé que :

- l'épargne de gestion (recettes – dépenses) doit couvrir au minimum les intérêts de la dette.
- l'épargne brute (- les intérêts de la dette et les charges exceptionnelles) doit couvrir en totalité le remboursement d'emprunt.

*Pour information :*

L'épargne nette couvre 50% des dépenses d'investissement en 2015.

Le résultat d'exercice s'élève à 1 748 000.00 € (1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2015). Le solde est positif grâce à la fin des paiements des travaux pour la desserte.

A cet excédent, il faut ajouter le solde de 2014 qui est de 3 477 000.00 €, ce qui permet de terminer avec un résultat de clôture de 5 225 094.39 €.

Le résultat de clôture, cumulé aux restes à réaliser, est de 2 623 792.39 € (résultat possible si tous les travaux étaient payés à la date d'aujourd'hui).

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen d'âge et sort de la salle. Il est procédé au vote.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte administratif 2015 du budget général.

### **2.1.2 Affectation des résultats 2015 (Vote)**

Madame RIVAS explique que, suite à l'excédent de 5 225 094.39 € (à savoir : investissement : 2 598 951.03 € (recettes - dépenses + report 2014) et fonctionnement : 2 626 143.36 € (recettes - dépenses + report)), il convient d'affecter cette somme comme suit :

- Article 001 fonction 01 : excédent d'investissement : 2 598 951.00 € (cette somme qui découle de l'investissement restera en investissement)

Concernant la somme en fonctionnement de 2 626 134.36 €, il convient de répartir comme suit :

- Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 1 026 143.00 € (pour la subvention budget Parc d'activités)

-Article 1068 fonct.01 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 600 000.00 €  
(pour subventionner les nouveaux équipements)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote l'affectation des résultats du budget général.

## **2.2 Compte Administratif 2015 - budget annexe Transport à la demande (TAD)**

### **2.2.1 Compte Administratif 2015 (Vote)**

Madame RIVAS explique que le TAD présente un excédent de clôture de 18 634.64 € (recettes – dépenses + report)

|                               | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement                | 90 521.14 €     | 90 521.14€      |
| Investissement                | -               | 9 318.00 €      |
| Total                         | 90 521.14 €     | 99 839.14 €     |
| Report 2014 en investissement |                 | 9 316.64 €      |
| Résultat cumulé               | 90 521.14 €     | 109 155.78 €    |

Il n'y aura pas d'affectation de résultats pour le TAD (suite à la dissolution du service) mais simplement une écriture en 2016 qui mettra cet excédent de 18 634.64 € sur le budget général

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen d'âge et sort de la salle. Il est procédé au vote.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte administratif 2015 du budget TAD.

## **2.3 Compte Administratif 2015 - budget annexe pépinière d'entreprises**

### **2.3.1 Compte Administratif 2015 (Vote)**

Le budget pépinière d'entreprises présente un excédent de clôture de 59 488.49 € (recettes – dépenses - report )

|                               | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement                | 43 656.62 €     | 43 656.62 €     |
| Investissement                | 6 516.00 €      | 84267.60 €      |
| Total                         | 50 172.62 €     | 127 924.22 €    |
| Report 2014 en investissement | - 18 263.11 €   | -               |
| Résultat cumulé               | 68 435.73 €     | 127 924.22 €    |

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen d'âge et sort de la salle. Il est procédé au vote.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte administratif 2015 du budget pépinière.

## 2.3.2 Affectation des résultats 2015 (Vote)

Madame RIVAS explique, que suite à l'excédent de 59 488.49 €, il convient d'affecter cette somme comme suit :

- Article 001 fonction 01 : déficit d'investissement : 30 678.00 €
- Article 002 fonction 01 : excédent de fonctionnement : 28 810.00 €  
(contribuera au fonctionnement journalier)

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote l'affectation des résultats 2015 du budget pépinière.

## 2.4 Compte Administratif 2015 - Parc d'activités des Deux Vallées

### 2.4.1 Compte Administratif 2015 (Vote)

Le budget Parc d'activités présente un résultat nul. En effet, il n'y a pas encore d'achat de terrains et pas de mouvement d'immobilisation.

La somme de 138 615.00 € vient du budget général.

|                | Dépenses     | Recettes     |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 92 410.00 €  | 92 410.00 €  |
| Investissement | 46 205.00 €  | 46 205.00 €  |
| Total          | 138 615.00 € | 138 615.00 € |

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur RAJAONARIVELO, doyen d'âge et sort de la salle. Il est procédé au vote.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte administratif 2015 du budget Parc.

## 2.5 Compte de gestion 2015 - Budget Général

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor et qu'il relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2015. Les chiffres sont identiques au centime près.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte de gestion 2015 du budget général.

## 2.6 Compte de gestion 2015 - budget annexe Transport à la demande

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor et qu'il relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2015. Les chiffres sont identiques au centime près.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte de gestion 2015 du TAD.

## 2.7 Compte de gestion 2015 - budget annexe Pépinière d'entreprises

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor et qu'il relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2015. Les chiffres sont identiques au centime près.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte de gestion 2015 du budget pépinière.

## 2.8 Compte de gestion 2015 - budget annexe Parc d'activités des Deux Vallées

Monsieur le Président explique que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor et qu'il relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2015. Les chiffres sont identiques au centime près.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote le compte de gestion 2015 du budget Parc

## 2.9 Décision modificative N°2/2016 – Budget Général

Monsieur le Président explique que la Décision Budgétaire Modificative N°2 du Budget Général permet d'affecter les résultats de l'exercice 2015 et d'inscrire les recettes fiscales et les dotations de l'Etat attendues pour l'exercice 2016 suite aux notifications reçues.

L'inscription de ces recettes permet d'annuler l'emprunt d'équilibre au Budget 2016 de 1 936 944.00€, d'inscrire la subvention aux budgets annexes (ZAC et pépinières) de 824 488.00 € et d'ouvrir en autorisation de programme 2 857 444.00 € sur l'opération de la piscine communautaire.

| Dépenses                               |                    | Recettes                            |                    |
|--|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Investissement                         |                    |                                     |                    |
| 2015 logiciel                          | 2 100 €            | 001 Excédent d'investissement       | 2 598 951 €        |
| 2313 p 107 piscine communautaire       | 2 857 444 €        | 1068 Réserve                        | 1 600 000 €        |
|  |                    | 1641 Emprunt                        | - 1 936 944 €      |
|  |                    | 021 virement section fonctionnement | 597 537 €          |
| <b>Total</b>                           | <b>2 859 544 €</b> | <b>Total</b>                        | <b>2 859 544 €</b> |
| Fonctionnement                         |                    |                                     |                    |
| 65738 Subv budgets annexes             | 824 488 €          | 002 Excédent de fonctionnement      | 1 026 143 €        |
| 611 MT prestation service musée territ | 500 €              | 73111 Contributions directes        | 272 337 €          |
| 6238 MT Divers musée territoire        | 1 100 €            | 73112 CVAE                          | 3 172 €            |
| 023 virement section investissement    | 597 537 €          | 7323 FNGIR                          | 74 885 €           |
|  |                    | 748313 DCRTP                        | 184 €              |
|  |                    | 748314 Dotation unique spécifique   | 2 167 €            |
|  |                    | 74834 Alloc compensatrice TF        | 14 813 €           |
|  |                    | 74835 Alloc compenstrice TH         | 28 924 €           |
| <b>Total</b>                           | <b>1 422 625 €</b> | <b>Total</b>                        | <b>1 422 625 €</b> |
| <b>Total général</b>                   | <b>4 282 169 €</b> | <b>Total général</b>                | <b>4 282 169 €</b> |

Monsieur LEFEVRE donne quelques explications sur le projet de construction de la piscine intercommunale :

Le coût global, fourchette basse, de l'opération est de sept millions. Pour comparaison, la piscine d'Estrées Saint Denis s'élève à dix millions.

A l'heure actuelle, les études topographiques ainsi que les études de sol sont réalisées.

Les Domaines viennent de donner l'estimation du prix des terrains, à savoir : 2.30€ le m<sup>2</sup>.

Les négociations amiables vont pouvoir débuter (3 propriétaires : la commune de Thourotte, une indivision BAUJOIN et une indivision CAILLE/STASSIN).

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modificative N°2 du budget général.

## 2.10 Décision modificative - Budget annexe pépinières d'entreprises

Monsieur LEFEVRE explique que pour le budget pépinière, la décision modificative prend en compte essentiellement l'affectation des résultats. En fonctionnement, un excédent à titre exceptionnel a été versé sur l'année 2015. Il s'agit de la subvention reçue tardivement, par le Conseil Départemental, pour la construction du bâtiment.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la décision modification modificative N°1 du budget annexe.

## 2.11 Dotations d'équipement pour les Collèges de Ribécourt- Dreslincourt et de Thourotte

Monsieur le Président explique qu'à la demande de Madame la perceptrice, il convient de prendre une délibération pour acter la dotation annuelle en équipement aux deux Collèges du territoire sur une base de 5€/élève.

Cette dotation est versée depuis 20 ans mais il n'existait pas de délibération.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la dotation pour les collèges.

## ③ Juridique

### 3.1 Liste des marchés publics notifiés entre le 08 mars et le 2 mai 2016

#### MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES

| INDICATIONS OBLIGATOIRES  |                |              | INDICATIONS FACULTATIVES |  |   |
|---|----------------|--------------|--------------------------|--|---|
| Objet   | Date du marché | Attributaire | Ville                    | Durée du marché  | Montant du marché   |
| RENOUVELLEMENT DU SERVEUR POUR LA CC2V ET PRESTATIONS INFORMATIQUES ASSOCIEES | 01/04/16       | ISICOM.COM   | NOGENT SUR OISE          | 3 ANS à compter de la notification et jusqu'au 31/12/2018 (reconduction 2 fois/an) | 33 842,50 € HT (estimation du marché sur 5 ans) - fournitures (forfait) : 7 592,50 € / paramétrage, reprise des données (forfait) : 2 400 € / prestations maintenance (1 690€/an) : 8 450 € / assistance-dépannage : 15 400 € (estimation /4 ans) |



## MARCHES DE TRAVAUX

| INDICATIONS OBLIGATOIRES                                    |                |                 | INDICATIONS FACULTATIVES |                                     |   |
|---|----------------|-----------------|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Objet   | Date du marché | Attributaire    | Ville                    | Durée du marché                     | Montant du marché                                   |
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PONTON FLOTTANT A LONGUEIL ANNEL | 04/04/16       | ATLANTIC MARINE | FONTENAY LE COMTE        | 6 mois à compter de la notification | 122 212,00€ HT avec option (borne mixte et réseaux) |

Monsieur BEURDELEY demande si les travaux du ponton seront terminés pour le pardon de la Batellerie, début Juillet.

Monsieur LEFEVRE répond par l'affirmative.

## ④ Ressources humaines

### 4.1 Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade

Monsieur le Président propose de transformer les emplois suivants au 1<sup>er</sup> juin 2016. Il s'agit de personnes ayant suffisamment d'ancienneté pour changer de grade.

| Emplois d'origine à supprimer  | Emplois à créer   |
|--|---|
| 1 emploi à temps complet d'adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe      | 1 emploi d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe |
| 2 emplois à temps complet d'adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> classe | 2 emplois d'adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe      |
| 1 emploi à temps complet d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe      | 1 adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe                    |
| 1 emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe  | 1 adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe                |

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification du tableau des emplois.

## II Solidarité et Cohésion

### 1.1 Modification du barème CAFO pour la facturation des participations familiales des accueils de loisirs

Monsieur RAJAONARIVELO précise que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (CAFO) et pour bénéficier de subventions complémentaires à la prestation de service ordinaire, la CC2V utilise le barème de calcul proposé par la CAFO pour déterminer le coût horaire des prestations ALSH, séjours accessoires et de certains séjours 13 -16 ans.

Il est proposé d'approuver les tarifs établis en fonction des ressources mensuelles imposables des familles et du nombre d'enfants à charge comme indiqué dans le nouveau barème de la CAF (modification du plancher des ressources).

Il est rappelé que cette modification concerne 8 familles et n'engendre que quelques centimes de plus pour les familles.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification du barème CAFO.

### **III Aménagement territorial – Urbanisme**

#### **1.1 Signature d'un Bail avec Monsieur THOMA (annule et remplace la décision du conseil communautaire du 21 mars)**

Monsieur LANGLET rappelle que, dans le cadre de l'aménagement de la desserte industrielle à Ribécourt-Dreslincourt, la Communauté de Communes a acheté des terrains exploités par Monsieur Benoît THOMA et notamment la parcelle cadastrée ZB 15 sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt et la parcelle cadastrée ZD 81 sur la commune de Pimprez. Une partie de ces parcelles n'étant pas dans l'emprise de la nouvelle voie, elles continuent à être exploitées par Monsieur Benoît THOMA. Il est donc proposé de signer un bail avec Monsieur Benoît THOMA. La superficie exploitée est de 30 ares. Le montant de l'indemnité dû par l'exploitant sera calculé à raison de 7 quintaux de blé tendre par hectare. Concernant les taxes et impôts, le locataire sera soumis aux dispositions prévues à l'article L.415-3 du code rural et de la pêche maritime.

En fait, il manquait une bande de parcelles dans la délibération précédente.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail.

Monsieur le Président explique que Monsieur THOMA avait mis à disposition de la CC2V ces terrains bloqués par la construction du pont. Ce type de construction n'entraîne pas l'indisponibilité de toute la surface et, maintenant que les travaux sont terminés, les terres restent exploitables.

Dans le futur, les parcelles seront probablement proposées à la vente. Il conviendra en premier lieu, de demander au propriétaire Monsieur DUMORTIER avant de les proposer à Monsieur THOMA.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la signature du bail.

#### **1.2 Canal Seine Nord Europe - Point d'avancement**

Monsieur le Président explique que Monsieur le Préfet de Région a missionné Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne afin d'engager une démarche d'expérimentation, en vue de rédiger un contrat territorial de développement entre l'Etat et les collectivités locales (Région, Département et EPCI).

La société de Projet Canal Seine Nord Europe retiendra sa maîtrise d'œuvre à l'automne 2016, ce qui nécessitera, de la part des trois EPCI concernés par le premier tronçon, la

rédaction du 1<sup>er</sup> volet du Contrat Territorial de Développement relatif à l'aménagement durable en septembre 2016.

Les trois EPCI (ARC, CC2V, CCPN) ont missionné l'Agence d'urbanisme Oise la Vallée pour les accompagner dans cette démarche.

Monsieur LANGLET précise, pour information, que Voies Navigables de France (VNF) recevra le 23 juin à 14h00 à la CC2V les maires touchés par ce projet sur l'aménagement paysager.

Monsieur BONNARD explique qu'il a été invité à une réunion à BEAUVAIS dernièrement. Il n'a appris que début juillet que le projet serait acté et déplore de ne pas avoir été concerté en amont.

Monsieur LEFEVRE explique que, pour l'instant, VNF ne souhaite avoir que les EPCI comme interlocuteur, à charge à l'EPCI de faire remonter les problèmes. Dans un deuxième temps les maires seront concertés.

Monsieur BONNARD demande comment la CC2V va se positionner. Quelle sera l'approche globale ?

Monsieur le Président a rencontré à plusieurs reprises VNF mais n'a pas le sentiment que les choses sont actées. Par exemple, le lieu de l'écluse de Montmacq n'est pas encore fixé.

A Thourotte, il y a plusieurs problématiques et VNF n'est pas dans la possibilité de répondre.

Monsieur le Président n'a pas plus d'informations que celles mentionnées aujourd'hui.

Monsieur BONNARD pense, qu'après avoir rencontré les maires, il serait intéressant de programmer une réunion commune.

Monsieur BEURDELEY aimerait également rencontrer VNF car il a de nombreuses questions en suspens.

Monsieur LANGLET prend note qu'une réunion pourrait être programmée après le 23 juin.

## **IV Développement durable**

### **1.1 Cartographie des surfaces inondables et des risques du TRI de Compiègne**

Monsieur TASSIN explique que la cartographie du TRI de Compiègne (dont font partie 4 communes de la CC2V : Le Plessis Brion, Montmacq, Thourotte et Longueil Annel) apporte un approfondissement de la connaissance sur les surfaces inondables et les risques pour trois type d'évènements :

- Fréquent (d'une période de retour entre 10 et 30 ans)
- Moyen (d'une période de retour comprise entre 100 et 300 ans)
- Extrême (d'une période de retour de l'ordre de la millénale ou plus)

en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques.

Cette cartographie du TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléas des PPRI en cours de révision.

A l'instar des atlas de zones inondables (AZI), les cartes contribuent à la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et l'application du droit des sols par l'Etat et les collectivités territoriales selon les modalités à adapter à la précision des cartes et au contexte local.

Par ailleurs, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion des risques.

La cartographie est établie à partir du croisement des résultats d'une modélisation hydraulique.

Il permet donc de simuler des crues et d'en évaluer les conséquences.

Avant d'engager l'étape de stratégie locale de gestion des risques, les services de l'Etat ont souhaité soumettre ces cartes, pour avis, aux collectivités territoriales concernées.

Monsieur le Président rappelle que 4 communes sont concernées et qu'elles doivent rendre un avis en conseil municipal. L'objectif est que l'avis des communes soit cohérent avec celui de la CC2V.

Monsieur le Président explique que le Bureau Communautaire a pris acte de cette cartographie sans remettre en cause le modèle utilisé et les résultats produits.

Toutefois, le Bureau Communautaire a rappelé le caractère non opposable de la cartographie du TRI dans les documents d'urbanisme, contrairement au PPRI afin de permettre aux habitants concernés dans la zone « extrême » d'envisager des travaux d'amélioration de leur habitat et de ne pas rencontrer de problèmes vis-à-vis de leur assurance habitation.

Monsieur TASSIN fait remarquer qu'il manque un transformateur électrique à Longueil Annel.

Monsieur CUELLE précise que la station d'épuration n'existe plus à Montmacq.

Monsieur LEFEVRE rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis. Le TRI n'est pas le PPRI.

Monsieur CESCHINI précise que la coloration des zones PPRI n'est pas bonne.

Monsieur BONNARD trouve dommage qu'il n'y ait pas de correspondance petite crue, moyenne crue. Cela pourrait servir de référence. Il demande si le document tient compte des digues.

La réponse est négative.

Monsieur BONNARD trouve cette carte statique et non dynamique.

Monsieur DAMIEN souhaiterait voir apparaître les repères de crues.

## **V Habitat**

### **1.1 Désignation des représentants du Comité de pilotage « Etude pré- OPAH »**

Madame GENERMONT rappelle qu'après la réalisation du diagnostic pré-OPAH au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, la 2<sup>ème</sup> phase de l'étude a débuté. Il s'agit de définir les objectifs qualitatifs et quantitatifs et les enveloppes financières de la futur OPAH.

Ces éléments seront présentés lors du comité de pilotage qui aura lieu fin mai le lundi 13 juin à 15h00.

Le comité de pilotage est composé de représentants de l'Anah, du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de la CC2V. Lors de la commission Habitat du 27 avril dernier, il a été proposé que Madame GENERMONT, Madame SALSO-GROSSHNNY, Madame

SMITS, Monsieur RAJAONARIVELO et Madame BOULEFROY participent à ce comité de pilotage.

Les résultats de l'étude pré-OPAH et le projet de convention seront présentés lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2016.

## **VI Tourisme**

### **1.1 Demande de subvention auprès du Département dans le cadre d'actions de promotion et de développement touristique du territoire**

Monsieur PASTOT rappelle que, dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre (2014-2018), cinq Communautés de Communes (Communautés de Communes du Pays Noyonnais, des Deux Vallées, des Lisières de l'Oise, du Pays des Sources, et du Pays de la Vallée de l'Aisne) ont décidé de s'associer pour la mise en œuvre d'un projet commun de valorisation du patrimoine hérité de la Première Guerre mondiale. Un musée à ciel ouvert, le « Musée Territoire 14-18 », structuré autour de l'ancienne ligne de front, entre la Somme et le Chemin des Dames, a ainsi été créé. Il doit permettre, durant les 5 années de commémoration, la mise en réseau des sites liés à l'histoire de la Grande Guerre ainsi que la mutualisation des actions de communication et d'animation sur le territoire de cinq Communautés de Communes.

Il s'agit d'un programme d'actions collaboratives dites « actions communes », dont la maîtrise d'ouvrage est répartie entre chaque collectivité.

La CC2V est le maître d'ouvrage des actions de communications 2016 afin de poursuivre la promotion des sites du Musée Territoire 14-18 et communiquer sur les actions de valorisation du patrimoine de la Grande Guerre prévues en 2016 (réimpression du topoguide, hébergement du site internet, ...).

Pour ce faire, il est demandé une subvention au Conseil Départemental de 2 635,20 € pour un total de dépenses de 6 288 €.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite la subvention auprès du Département.

### **1.2 Demande de subvention LEADER dans le cadre du projet « Les artistes pendant la grande guerre » lors des journées du patrimoine**

Monsieur PASTOT explique que les Journées du Patrimoine 2016, programmées cette année les 17 et 18 septembre 2016, sont l'occasion de mettre en avant le travail réalisé pour la sortie officielle du Manuscrit Maréchal aux carrières de Montigny.

De plus, seront réalisés en parallèle, aux carrières de Montigny, des travaux de sécurité du site et notamment d'électrification d'une nouvelle zone de visite (chapelle). Le parcours

d'interprétation, qui existe déjà aux carrières, se verra complété de 2 nouveaux pupitres d'interprétation, correspondant à 2 espaces de visite en plus.

Il est également prévu différentes manifestations pour animer le week-end (concert, conférence, spectacle, visites guidées et ateliers).

Il est proposé de solliciter une subvention LEADER de 29 534€ (64%) sur un total de dépenses de 53 643,50€.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire sollicite la subvention LEADER.

### 1.3 EPIC – Point d'avancement

Monsieur PASTOT précise que la création de l'EPIC sera effective au 1er juillet 2016 avec une dissolution de l'association Office de Tourisme en octobre 2016.

Pour accompagner ces deux structures, il est prévu une mise à disposition du DGS de la CCPN auprès de l'association Office de Tourisme et une mise à disposition du DGS de la CC2V auprès de l'EPIC dans l'attente du recrutement d'un directeur.

### 1.4 Convention CC2V- Office de Tourisme pour le bateau croisière

Monsieur PASTOT propose la signature d'une convention financière de partenariat avec l'Office de Tourisme de Noyon en Sources et Vallées pour la commercialisation du bateau croisière « l'escapade ».

Cette convention permettrait le reversement à la CC2V des recettes perçues par l'office de Tourisme pour les entrées à la cité des bateliers et les croisières « sèches ».

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention.

### 1.5 Tarifs boutique Cité des Bateliers

Monsieur PASTOT propose aux élus de voter les nouveaux tarifs des produits boutiques en vente à la Cité des Bateliers et cela, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

| Articles TVA 20%                      | Quantité | Valeur unitaire HT | Prix de vente 2016 | Prix de Vente 2015 | Montant TTC |
|---------------------------------------|----------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------|
| porte-clés roue de barre laiton       | 40       | 2,97 €             | 4,30 €             | 3,80 €             | 172,00 €    |
| porte-clés Cloche laiton              | 20       | 2,97 €             | 4,30 €             | 3,80 €             | 86,00 €     |
| Porte-clés Sifflet laiton             | 20       | 2,97 €             | 4,30 €             | 3,80 €             | 86,00 €     |
| porte-clés Télégraphe laiton          | 20       | 2,97 €             | 4,30 €             | 3,80 €             | 86,00 €     |
| Porte-clés Hélice laiton              | 20       | 2,97 €             | 4,30 €             | 3,80 €             | 86,00 €     |
| Porte-clés Bouée laiton               | 20       | 3,07 €             | 4,50 €             | 3,90 €             | 90,00 €     |
| Porte-clés Boussole laiton            | 40       | 3,36 €             | 4,90 €             | 4,00 €             | 196,00 €    |
| Porte-clés Ancre laiton               | 40       | 2,71 €             | 3,90 €             | 3,40 €             | 156,00 €    |
| Porte-clés enfant roue de barre bleue | 40       | 1,10 €             | 1,60 €             | 1,40 €             | 64,00 €     |

|                                   |     |         |         |         |            |
|-----------------------------------|-----|---------|---------|---------|------------|
| Porte-clés enfant ancre mauve     | 40  | 1,10 €  | 1,60 €  | 1,40 €  | 64,00 €    |
| Porte-clés Casque de Scaphandrier | 40  | 4,95 €  | 7,20 €  |         | 288,00 €   |
| Porte-clés Nœud marin             | 50  | 1,88 €  | 2,80 €  | 2,40 €  | 140,00 €   |
| Boussole de Poche en coffret      | 6   | 13,65 € | 19,70 € | 16,30 € | 118,20 €   |
| Décapsuleur Ancre Laiton          | 12  | 5,29 €  | 7,70 €  | 6,70 €  | 92,40 €    |
| Petite péniche anglaise 10 cm     | 24  | 3,42 €  | 5,00 €  | 7,20 €  | 120,00 €   |
| Cloche 5 pouces et sa corde       | 2   | 46,49 € | 67,00 € |         | 134,00 €   |
| Sifflet de Bosco                  | 10  | 4,78 €  | 6,90 €  |         | 69,00 €    |
| Corde de cloche 5 pouces          | 2   | 5,91 €  | 8,60 €  |         | 17,20 €    |
| Jeu Tic Tac Toe                   | 10  | 6,83 €  | 9,90 €  | 8,60 €  | 99,00 €    |
|                                   |     |         |         |         |            |
| DVD Les Gens d'à Bord             | 30  | 14,16 € | 20,50 € |         | 615,00 €   |
| Jeu de société Le Port du Havre   | 4   | 24,52 € | 35,20 € |         | 140,80 €   |
| <b>TOTAL</b>                      | 490 |         |         |         | 2 919,60 € |

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Communautaire vote les tarifs des produits boutique.

## VI Questions diverses

Monsieur LEFEVRE informe l'assemblée qu'un document synthétique sur les 20 ans de la CC2V a été donné en début de séance à chaque élu.

Ce document récapitule les différentes actions proposées pour l'anniversaire.

Il informe que la chasse aux trésors a été lancée.

Il explique que Monsieur DESMET prendra contact prochainement avec les maires pour réaliser une vidéo et avoir des informations sur l'historique et les moments clés du territoire.

Monsieur le Président rappelle que la revue des sapeurs-pompiers aura lieu le dimanche 10 juillet à 10h30 à Montmacq.

La séance est levée à 21h30.